

**CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2017 A 20H  
PROCES-VERBAL**

L'an deux mille DIX-SEPT le **TRENTE JUIN** à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Notre Dame d'Oé, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence M. GALLIOT Jean-Luc, Maire.

**Date de la convocation du conseil municipal : 23 juin 2017**

**Présents :**

GALLIOT Jean-Luc	RUILIER Manuelle	LEFRANCOIS Patrick
MACE Odile	GROSSIN Jean-Paul	GRANSAGNE Monique
BOURDIN Ludovic	JAKIC Béatrice	BROUARD Stéphane
<del>BAYENS Michel</del>	OHLMANN Daniel	DECROIX Bernard
GROSSIN Françoise	GENET Jean	<del>BERTRAND Sylviane</del>
BRUERE Christiane	AUDOUX Sylvie	PIQUERAS Catherine
<del>PHOLOPPE Christophe</del>	<del>BARRAU Chrystelle</del>	
DEBOIS Sébastien	CAMUS Cyril	DRABIK Florence
SIMON Virginie	RAGUIN Delphine	ASSELIN Guillaume

**Secrétaire de séance** : M. Stéphane BROUARD

**Excusés :**

M. Michel BAYENS qui a donné pouvoir à M. Patrick LEFRANCOIS  
Mme Sylviane BERTRAND qui a donné pouvoir à Mme Manuelle RUILIER  
M. Christophe PHOLOPPE qui a donné pouvoir à M. Sébastien DEBOIS  
Mme Chrystelle BARRAU qui a donné pouvoir à Mme Sylvie AUDOUX  
Mme Virginie SIMON qui a donné pouvoir à Mme Delphine RAGUIN

\*\*\*

M. le Maire propose l'approbation du procès-verbal de la séance du 15 mai. Aucune observation n'est formulée, le PV est approuvé.

**A- FINANCES**

**2017/06 - 01 – Subvention – Central Squash – championnats de France**

*M. le Maire, présente le rapport suivant :*

VU la délibération n°2 du 31 janvier 2017 portant attribution des subventions et aides matérielles aux associations locales pour l'année 2017 ;

Considérant le projet porté par Central Squash début juin 2017 pour l'accueil et l'organisation des championnats de France de squash ;

Il est proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle affectée à cet évènement à hauteur de 500€.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à 26 voix POUR et 0 voix CONTRE décide d'attribuer une subvention de 500 € à l'association Central Squash.

Les crédits correspondants seront inscrits par décision modificative au budget 2017, compte 6574.

**2017/06 - 02 – Décision modificative n°2 – BP 2017**

M. Patrick LEFRANCOIS, adjoint aux Finances présente la décision modificative n°2 portant sur le budget communal principal 2017. Elle consiste à plusieurs régularisations et intégration de deux dépenses imprévues en investissement : dotation en ventilateurs pour les services scolaires/périscolaires et remplacement d'une gouttière aux salles Blier / Mozart.

M. le Maire précise qu'il a été décidé, en urgence, l'achat de ventilateurs pour les sites scolaires et périscolaires. Des échanges ont été tenus avec un futur parent d'élèves insistant sur la nécessité de climatiser l'école maternelle. Une autre demande a été exprimée pour Oésia. Le service énergie de Tours Métropole Val de Loire a été consulté. Il s'avère qu'il n'y a pas de tels projets dans la métropole et qu'à ce jour très peu d'équipements sont dotés de climatisation, appareillage controversé notamment pour les émissions de gaz à effet de serre.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b> FONCTIONNEMENT</b>				
R-6419-0 : Remboursements sur rémunérations du personnel	0.00 €	0.00 €	46 500.00 €	0.00 €
<b>TOTAL R 013 : Atténuations de charges</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>46 500.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-022-0 : Dépenses imprévues ( fonctionnement )	500.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 022 : Dépenses imprévues ( fonctionnement )</b>	<b>500.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-6574-0 : Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...	0.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante</b>	<b>0.00 €</b>	<b>1 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
R-74712-0 : Emplois d'avenir	0.00 €	0.00 €	0.00 €	46 500.00 €
R-7473-0 : Départements	0.00 €	0.00 €	0.00 €	500.00 €
<b>TOTAL R 74 : Dotations, subventions et participations</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>47 000.00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>500.00 €</b>	<b>1 000.00 €</b>	<b>46 500.00 €</b>	<b>47 000.00 €</b>
<b> INVESTISSEMENT</b>				
D-020-0 : Dépenses imprévues ( investissement )	12 595.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 020 : Dépenses imprévues ( investissement )</b>	<b>12 595.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-2112-41-0 : VOIRIE	0.00 €	1 620.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2113-47-0 : BATIMENTS COMMUNAUX	0.00 €	1 880.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2113-47-8 : BATIMENTS COMMUNAUX	0.00 €	1 500.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2113-54-0 : GRANGE MAIRIE	0.00 €	570.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2113-55-0 : REHABILITATION EQUIPEMENTS SPORT	0.00 €	4 460.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2135-47-0 : BATIMENTS COMMUNAUX	0.00 €	65.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2188-11-2 : MATERIEL ET MOBILIER	0.00 €	500.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2188-11-4 : MATERIEL ET MOBILIER	0.00 €	500.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>0.00 €</b>	<b>11 095.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-2313-58-8 : DEVT DURABLE - PLAN CLIMAT	0.00 €	1 500.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>0.00 €</b>	<b>1 500.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>12 595.00 €</b>	<b>12 595.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>500.00 €</b>		<b>500.00 €</b>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 26 voix POUR et 0 voix CONTRE **APPROUVE** la décision modificative n°2 du budget communal 2017.

**2017/06 - 03 – Décision modificative n°1- BP 2017- correction d'une erreur matérielle**

VU la délibération n°1 du 15 mai 2017 portant décision modificative n°1 au budget communal 2017 ;

Considérant l'erreur matérielle constatée dans le tableau financier, à hauteur de 60 cts ;

M. Patrick LEFRANCOIS, adjoint aux Finances demande au conseil municipal de bien vouloir accepter la correction de l'erreur matérielle constatée, afin de rétablir l'équilibre de la décision modificative n°1.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b> FONCTIONNEMENT</b>				
D-022-0 : Dépenses imprévues ( fonctionnement )	0.00 €	5 783.60 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 022 : Dépenses imprévues ( fonctionnement )</b>	<b>0.00 €</b>	<b>5 783.60 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-023-0 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	8 526.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement</b>	<b>0.00 €</b>	<b>8 526.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
R-7062-3 : Redevances et droits des services à caractère culturel	0.00 €	0.00 €	0.00 €	126.60 €
<b>TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>126.60 €</b>
R-7411-0 : Dotation forfaitaire	0.00 €	0.00 €	0.00 €	5 770.00 €
R-74121-0 : Dotation de solidarité rurale	0.00 €	0.00 €	0.00 €	2 845.00 €
R-74127-0 : Dotation nationale de péréquation	0.00 €	0.00 €	0.00 €	5 568.00 €
<b>TOTAL R 74 : Dotations, subventions et participations</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>14 183.00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>0.00 €</b>	<b>14 309.60 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>14 309.60 €</b>
<b> INVESTISSEMENT</b>				
R-021-0 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	8 526.00 €
<b>TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>8 526.00 €</b>
R-10223-0 : T.L.E.	0.00 €	0.00 €	15 000.00 €	0.00 €
R-10226-0 : Taxe d'aménagement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	15 000.00 €
<b>TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>15 000.00 €</b>	<b>15 000.00 €</b>
D-168751-0 : GFP de rattachement	0.00 €	6 666.12 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0.00 €</b>	<b>6 666.12 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-2041511-0 : GFP de rattachement - Biens mobiliers, matériel et études	6 666.12 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées</b>	<b>6 666.12 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-2112-59-8 : MAIRIE MAZIERE	0.00 €	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2128-55-0 : REHABILITATION EQUIPEMENTS SPORT	0.00 €	800.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21571-11-0 : MATERIEL ET MOBILIER	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2168-51-3 : SPORT, CULTURE, LOISIRS	0.00 €	126.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2181-11-0 : MATERIEL ET MOBILIER	0.00 €	600.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>0.00 €</b>	<b>8 526.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>6 666.12 €</b>	<b>15 192.12 €</b>	<b>15 000.00 €</b>	<b>23 526.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>22 835.60 €</b>		<b>22 835.60 €</b>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 26 voix POUR et 0 voix CONTRE **APPROUVE** la correction de la décision modificative n°1 du budget communal 2017.

#### 2017/06 - 04– Tarifs municipaux 2017/2018

M. Patrick LEFRANCOIS, adjoint aux finances propose au conseil municipal la grille des tarifs municipaux suivants, pour l'année à venir à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017 avec application d'une augmentation moyenne de 1 % :

Service		TARIFS	
BIBLIOTHEQUE		Du 01.09.2016 au 31.08.2017	Du 01.09.2017 au 31.08.2018
Commune	Moins de 16 ans	Gratuit	<b>Gratuit</b>
	16-18 ans	Gratuit	<b>Gratuit</b>
	Adultes	7.00	<b>7.00</b>
	Carte Famille : <i>forfait pour toute personne habitant à la même adresse</i>	10.00	<b>10.00</b>
	Carte Découverte : validité de 2 mois pour les	2.00	<b>2.00</b>

	personnes résidant ponctuellement à Notre Dame d'Oé ou voulant découvrir la bibliothèque		
Hors commune	Moins de 16 ans	5.00	<b>5.00</b>
	16-18 ans	5.00	<b>5.00</b>
	Adultes	12.00	<b>12.00</b>
	Carte Famille : <i>forfait pour toute personne habitant à la même adresse</i>	15.00	<b>15.00</b>
	Carte Découverte : validité de 2 mois pour les personnes résidant ponctuellement à Notre Dame d'Oé ou voulant découvrir la bibliothèque	<b>3.00</b>	<b>3.00</b>
Pénalités pour retard		0.20	<b>0.20</b>
Demandeur d'emploi inscrit		Gratuit	<b>Gratuit</b>

Service	TARIFS			
	Hiver (1 <sup>er</sup> nov.2016 / 30 avril 2017)	Eté (1 <sup>er</sup> mai 2017 / 30 oct. 2017)	Hiver (1 <sup>er</sup> nov.2017 / 30 avril 2018)	Eté (1 <sup>er</sup> mai 2018 / 30 oct. 2018)
<b>LOCATIONS</b>				
Salle Blier – ½ journée	101.70	91.60	<b>102.70</b>	<b>92.50</b>
Salle Blier – journée	203.40	183.15	<b>205.40</b>	<b>185.00</b>
Salle Blier – weekend	313.70	292.45	<b>316.80</b>	<b>295.37</b>
Salle Mozart – ½ journée	50.00	45.00	<b>50.50</b>	<b>45.45</b>
Salle Mozart – journée	101.00	91.00	<b>102.00</b>	<b>91.90</b>
Caution	193.00			

Service	TARIFS	
LOCATION CHEVAUX	Du 01.09.2016 au 31.08.2017	Du 01.09.2017 au 31.08.2018
Forfait Cheval / Calèche <i>3 heures maximum dont 1 H préparation</i>	125.00	<b>126.25</b>

Service	Du 01.09.2016 au 31.08.2017	Du 01.09.2017 au 31.08.2018
Droit de place (mètre linéaire)	2.55	<b>2.57</b>
Occupation du domaine public (forfait terrasse)	67.30	<b>68.00</b>
Vacation de police	25.00	25.00
Prêt de matériel communal - CAUTION	186.00	<b>187.85</b>

Service	TARIFS	
CIMETIERE	Du 01.09.2016 au 31.08.2017	Du 01.09.2017 au 31.08.2018
Terrain commun – pleine terre Durée de 5 ans – non renouvelé	Mise à disposition gratuite Superposition non autorisée	Mise à disposition gratuite Superposition non autorisée
<b>CONCESSIONS</b>		
50 ans : achat	301.00	<b>304.00</b>
: superposition (taxe) *	77.00	<b>77.70</b>
: renouvellement	229.75	<b>232.00</b>
30 ans : achat	146.75	<b>148.20</b>
: superposition (taxe) *	37.45	<b>37.80</b>
: renouvellement	111.00	<b>112.10</b>
15 ans : achat	107.90	<b>109.00</b>
: superposition (taxe)	27.30	<b>27.60</b>
: renouvellement	82.00	<b>82.80</b>

<b>COLOMBARIUM</b>		
30 ans : achat	411.00	<b>415.10</b>
: superposition (taxe) *	103.75	<b>104.75</b>
: renouvellement	313.50	<b>316.60</b>
15 ans : achat	252.75	<b>255.25</b>
: superposition (taxe) *	65.25	<b>65.90</b>
: renouvellement	193.30	<b>195.20</b>
<b>MINI CAVEAUX</b>		
30 ans : achat	512.60	<b>517.75</b>
: superposition (taxe) *	128.50	<b>129.80</b>
: renouvellement	389.60	<b>393.50</b>
15 ans : achat	318.40	<b>321.60</b>
: superposition (taxe) *	79.70	<b>80.50</b>
: renouvellement	240.35	<b>242.75</b>
<b>JARDIN DU SOUVENIR</b>		
Dispersion de cendres (y compris la taxe donnant droit à apposition de nom/prénom sur stèle)	<b>24.65 + 24.65</b>	<b>50.30</b>
<b>CAVEAU PROVISOIRE</b>		
Moins de 3 jours	gratuit	<b>GRATUIT</b>
De 3 jours à 1 mois	<b>39.00</b>	<b>39.90</b>
Mois supplémentaire	<b>39.00</b>	<b>39.90</b>

(\*) La superposition porte soit pour une urne sur ou dans la concession, soit pour un corps dans la concession.

Le coût de la superposition en concession de 50 ans est également appliqué en cas de superposition en concession perpétuelle.

Pour information - Tarif de Tour(s) plus pour la fourrière animale :

FORFAITS « CAPTURE »	FORFAITS PAR ANIMAL			
	en 2016 et en 2017	à/c de 2018	à/c de 2019	à/c de 2020
Forfait « capture » en horaires normaux pour tout type d'animal	50 €	52,50 €	55,12 €	57,88 €
Forfait capture en astreinte pour tout type d'animal	75 €	78,75 €	82,68 €	86,82 €
FORFAITS « FOURRIERE »	FORFAITS PAR ANIMAL			
	En 2016 et en 2017	à/c de 2018	à/c de 2019	à compter de 2020
Forfait « fourrière » pour un chien	150 €	157,50 €	165,37 €	173,64 €
Forfait « fourrière » pour un chat et autre animal domestique	70 €	73,50 €	77,17 €	81,03 €
Forfait « fourrière » pour un NAC de moins de 3m	30 €	31,50 €	33,07 €	34,72 €
Forfait « fourrière » par NAC supplémentaire de moins de 3m capturé au cours de la même intervention et appartenant au même propriétaire	15 €	15,75 €	16,53 €	17,36 €
Forfait « fourrière » pour un NAC de plus de 3m	60 €	63 €	66,15 €	69,45 €
Forfait « fourrière » par NAC supplémentaire de plus de 3m capturé au cours de la même intervention et appartenant au même propriétaire	35 €	36,75 €	38,58 €	40,52 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 26 voix POUR et 0 voix CONTRE **ADOpte** les tarifs municipaux proposés pour l'année **2017/2018** avec effet **à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017**.

Cyril CAMUS, conseiller municipal, demande à quoi correspond le tarif « droit de place ». Ce tarif est appliqué pour les exposants installant un camion sur la voie publique, ex. Outiror, camion pizza...

Service LOCATION OESIA		TARIFS Du 01.09.2017 au 31.08.2018				
		Association à but non lucratif / Collectivités / Établissements publics		Comités d'entreprise	Sociétés commerciales à but lucratif	Organisateur de spectacle
		entrée gratuite	entrée payante			
Demi-journée (assis ou debout)	BH-13H 14-19 H	311,00 €	311,00 €	381,00 €	396,00 €	414,00 €
Journée	Config. Assis / banquet <550 pers.	600,00 €	600,00 €	628,00 €	633,00 €	657,00 €
	Config. Debout > 550 pers.	632,00 €	632,00 €	662,00 €	668,00 €	691,00 €
Soirée (19H - 1H)	Config. Assis / banquet <550 pers.	600,00 €	600,00 €	628,00 €	633,00 €	657,00 €
	Config. Debout > 550 pers.	632,00 €	632,00 €	662,00 €	668,00 €	691,00 €
Heure supplémentaire (au-delà des horaires indiqués) *		55,00 €	55,00 €	68,00 €	68,00 €	81,00 €
Plateforme mobile en cours de manifestation		120,00 €	120,00 €	145,00 €	147,00 €	162,00 €
Office (Cuisine - Bar-Loges)		60,00 €	60,00 €	68,00 €	79,00 €	98,00 €
Frais de gestion - Forfait		382,00 €	382,00 €	404,00 €	418,00 €	437,00 €
Forfait technique	Pack son & lumière 1 (1 technicien compris) **	250,00 €	250,00 €	269,00 €	272,00 €	288,00 €
	Pack conférence (1 technicien compris) ***	303,00 €	303,00 €	323,00 €	333,00 €	343,00 €
	Pack Lumière (sans technicien)	250,00 €	250,00 €	269,00 €	272,00 €	288,00 €
	Pack Son (sans technicien)	55,00 €	55,00 €	57,00 €	57,00 €	58,00 €
	Pack Vidéo (sans technicien) ****	111,00 €	111,00 €	162,00 €	167,00 €	172,00 €
	Technicien supplémentaire (tarif horaire)	32,00 €	32,00 €	33,00 €	34,00 €	34,00 €
Répétition	par créneau de 2 heures	- €	- €	- €	- €	288,00 €
Dépassement d'horaire	Taux horaire *	109,00 €	109,00 €	134,00 €	135,00 €	162,00 €
arrhes		30%				

\* vaisselle et produits d'entretien non fournis

\* caution de 2000 €

\* toute heure commencée est due

\*\* Pack son &amp; lumière n°1 = sono avec cd + micro HF - plan de feu standard - 1 technicien compris

\*\*\* Pack Conférence = sono avec 2 micros HF - éclairage standard - vidéoprojecteur - 1 technicien compris

\*\*\*\* Pack Vidéo = vidéoprojecteur + grand écran - technicien non compris

**2017/06 - 05 – Contrat d'agglomération Tours Métropole / Région Centre Val de Loire**

Vu le programme politique du conseil municipal élu en mars 2014 ;

Vu le programme pluriannuel d'intervention dans les bâtiments municipaux ;

Vu le contrat régional de solidarité territoriale signé le 13 février 2014 entre la Région Centre et la communauté d'agglomération Tour(s) plus, comportant une action de réhabilitation du gymnase municipal de Notre Dame d'Oé ;

Considérant les consultations réalisées pour l'aménagement de locaux extrascolaires pour le service Cep Jeunes – accueil de loisirs pour adolescents ;

M. le Maire rappelle le projet d'aménagement de locaux extrascolaires pour Cap Jeunes, avec pour objectif :

- l'amélioration des conditions d'accueil des jeunes au sein du service enfance-jeunesse ;
- l'amélioration des conditions de travail des équipes d'animation ;
- la bonne gestion du patrimoine bâti de la collectivité.

M. le Maire précise que ce programme de réhabilitation représente une enveloppe de travaux d'un montant estimatif de 110 530 € HT.

M. le Maire précise le plan de financement de cette opération :

- CAF Touraine à hauteur de 28 000 € ;
- Région Centre Val de Loire - CRD 2014-2018 à hauteur de 22 106 € ;
- Autofinancement à hauteur de 60 424 €.

Il est proposé au conseil municipal de délibérer pour solliciter une subvention de la Région Centre Val de Loire au titre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale 2014-2018 sur ce programme d'investissement représentant une enveloppe de travaux de 110 530 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 26 voix POUR et 0 voix CONTRE :

- **APPROUVE** le projet ;
- **DEFINIT** le plan de financement de l'opération d'aménagement de locaux extrascolaires pour Cap Jeunes :
 

CRDS 2014-2018	22 106 €
CAF Touraine	28 000 €
Autofinancement	60 424 €
<i>Total</i>	<i>110 530 € HT</i>
- **SOLLICITE** le soutien de la région Centre Val de Loire au titre du CRST 2014-2018, à un taux de 20%, représentant une subvention prévisionnelle de 22 106 €.

**B- INTERCOMMUNALITE****2017/06 – 06 – Fourniture de papier et produits d'emballage – Groupements de commandes**

M. Patrick LEFRANCOIS, adjoint aux finances :

Les communes de Saint-Avertin, Villandry, Saint-Genouph, Saint Cyr sur Loire, Parçay Meslay, Ballan Miré, La Membrolle sur Choisille, Luynes, La Riche, Fondettes, Chanceaux sur Choisille, Rochecorbon, Joué les Tours, Notre Dame d'Oé, Tours, les CCAS de Joué les Tours et de Tours et la Métropole Tours Métropole Val de Loire ont souhaité organiser un groupement de commandes pour leurs besoins communs en fourniture de papier et produits d'emballage.

A cet effet, il appartient aux communes de Saint-Avertin, Villandry, Saint-Genouph, Saint Cyr sur Loire, Parçay Meslay, Ballan Miré, La Membrolle sur Choisille, Luynes, La Riche, Fondettes, Chanceaux sur Choisille, Rochecorbon, Joué les Tours, Notre Dame d'Oé, Tours, les CCAS de Joué les Tours et de Tours et la Métropole Tours Métropole Val de Loire, d'établir une convention constitutive définissant les conditions de fonctionnement de ce groupement de commandes.

Il est proposé que la ville de Tours soit coordonnateur de ce groupement de commandes.

En application de l'article 28 de l'ordonnance du 23 juillet 2015, le coordonnateur sera chargé d'attribuer, de signer et de notifier les marchés de chaque membre du groupement. Etant donné que la consultation fera l'objet d'une procédure formalisée (article 25, 65 et suivants du décret du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics), la commission d'appel d'offres sera celle du coordonnateur (article 101 de l'ordonnance du 23 juillet 2015).

En conséquence, il est proposé d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil Municipal,

VU les articles 28 et 101 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Après en avoir délibéré :



- DECIDE d'adhérer au groupement de commandes entre les communes de Saint-Avertin, Villandry, Saint-Genouph, Saint Cyr sur Loire, Parçay Meslay, Ballan Miré, La Membrolle sur Choisille, Luynes, La Riche, Fondettes, Chanceaux sur Choisille, Rochecorbon, Joué les Tours, Notre Dame d'Oé, Tours , les CCAS de Joué les Tours et de Tours et la Métropole Tours Métropole Val de Loire ;
- ADOPTE la convention constitutive qui définit les modalités de fonctionnement du groupement de commandes, jointe en annexe ;
- PRECISE que la commission d'appel d'offres sera celle du coordonnateur en application des dispositions des articles 25, 65 et suivants du décret du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et de l'article 101 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
- AUTORISE au nom de la commune, le Maire ou l'Adjoint délégué à signer ladite convention ainsi que tout acte afférent à ladite convention.

## C- CULTURE

### 2017/06 – 07 – Programmation et tarification – saison culturelle 2017/2018

Mme Béatrice JAKIC, maire adjointe chargée de la culture et des jumelages présente le rapport suivant :

Mme Béatrice JAKIC, maire adjointe chargée de la culture et des jumelages présente le rapport suivant :

Vu l'avis favorable du bureau municipal réuni le 23 mai et le 12 juin 2017 ;

2017	Programmation		Coût Artistique *	Tarif PLEIN	Tarif REDUIT	Tarif ABONNÉ
<b>SEPTEMBRE</b>						
22/09/2017	Lancement de saison	<b>L'affaire Capucine</b> <i>Répétition ouverte</i> <i>Sortie de résidence</i>	730 €	GRATUIT		
09/10/2017	Art dans la ville	<b>Projet DREANO # 2</b> Commande artistique	10 200 €	GRATUIT		
4 <sup>ème</sup> trimestre	ACTION CULTURELLE	3 ateliers de modelage / visite de la faïencerie de St Genouph / cuisson et émaillage avec l'artiste Laurence DREANO		5 €	3 €	
EXPOSITION		<b>Cécile MULON</b>	/	GRATUIT		
<b>OCTOBRE</b>						
06/10/2017	Théâtre	<b>Les Bourgeois</b> <i>Cie des Sept épées</i>	2 880 €	13 €	10 €	8 €
25/10/2017	Jeune public	<b>Conte illustré</b> Cie Troll <i>2 séances (extrascolaire et tout public)</i>	1 950 €	3 €	3 €	3 €
Fin octobre 2017	Théâtre	<b>FESTHEA</b>	730 €	8 €	5 €	3 €
EXPOSITION		<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Les héros de la BD (DLLP)</b></li> <li>• <b>SYA</b></li> </ul>	/	GRATUIT		
ACTION CULTURELLE		<b>Intervention de SYA avec Cap Jeunes</b>	/	GRATUIT		
<b>NOVEMBRE</b>						
12/11/2017	<i>Conférence</i> <i>Histoire de l'art</i>	<i>Gauguin</i>	/	<i>Partenariat avec l'atelier des arts de Chanceaux</i>		
17/11/2017	Théâtre	<b>Le choix des âmes</b> La Tite Cie	2 690 €	13 €	10 €	8 €
24 au 26 / 11/2017	<i>Photographie</i>	<i>Oésiades de l'Image</i> <i>MIST</i>	/	<i>organisé par le MIST</i>		
EXPOSITION		<b>Bruno NAUDIN</b>	/	GRATUIT		
<b>DECEMBRE</b>						

09/12/2017	Jeune public	<b>Dans sa bulle</b> Cie Syllabe	2 044 €	GRATUIT <i>organisé en partenariat avec le comité des Fêtes</i>
10/12/2017	Cabaret	<b>10 ans déjà !</b> Cabaret Extravagance	4 600 €	GRATUIT Sur invitation par le CCAS
EXPOSITION		<b>Kangny FOLLY</b>	/	GRATUIT
ACTION CULTURELLE		<b>Intervention de Kangny FOLLY avec les trois centres de loisirs</b>	/	GRATUIT

\*Coût artistique = cachet, droits d'auteur, hébergement, catering, restauration, transports, location d'instruments

Ces projets sont intégrés au contrat culturel régional – PACT – subventionné par la région Centre-Val de Loire à 48% du coût artistique pour l'année 2017.

La commission extramunicipale chargée de la programmation culturelle propose de retenir les activités suivantes pour l'année 2018 :

2018	Programmation		Coût artistique	Tarif PLEIN	Tarif REDUIT	Tarif ABONNÉ
<b>JANVIER</b>						
13/01/2018	Manifestation littéraire	<b>Nuit de la lecture</b> <i>Ouverture continue de la bibliothèque de 10H à 17H</i>	/	GRATUIT		
21/01/2018	Théâtre	<b>L'Amour médecin</b> Fantaisie pour 2 comédiennes et 36 sous-pulls (salle Blier)	1 025 €	8 €	5 €	3 €
Janvier	Inauguration	<b>Œuvre n°2 - Projet DREANO</b> Pendant les vœux à la population à Oésia	/	GRATUIT		
26/01/2018	Chanson française	<b>Anais</b>	8 620 €	20 €	16 €	14 €
EXPOSITION		<b>Sébastien LEVIGNE</b>	/	GRATUIT		
<b>FEVRIER</b>						
04/02/2018	Danse	<b>Un cœur qui bat</b> Nadine BIRTSCANSKY	2 260 €	10 €	8 €	6 €
Février 2018	Arts plastiques	Les Arts oésiens Exposition des travaux créés lors des ateliers avec Laurence DREANO Exposition artistique de travaux réalisés en TAP	/	GRATUIT		
23/02/2018	Humour	<b>Seilig – épisode 4</b>	7 350 €	24 €	20 €	16 €
Février	Tout public	<b>La constellation du chien + débat</b> Barroco Théâtre	2 465 €	5 €	5 €	3 €
EXPOSITION		<b>Eric ISSLEE et Olivier CAUX</b>	/	GRATUIT		
<b>MARS</b>						
13/03/2018	Manifestation littéraire	<b>Poésie en Oésie</b> sur le thème de l'ardeur 18ème édition du Printemps des poètes	/	GRATUIT		
Mars 2018	Résidence	Nous qui sommes cent <i>Rencontre avec les associations (Club de Lecture, Lire et Agir)</i>	Frais techniques	GRATUIT		
16/03/2018	Bruissements d'elles	<b>Nous qui sommes cent</b> Cie des uns des autres	3 900 €	13 €	10 €	8 €
17 au 25 mars 2018	Manifestation littéraire	<b>« Dis-moi dix mots sur tous les tons »</b> Semaine de la langue française et de la francophonie	/	GRATUIT		
31/03/2018	Chanson Sketches	<b>Les Coquettes</b>	10 510 €	24 €	20 €	16 €
Mars 2018	Cinéma	<b>Albin de la Simone</b> Documentaire	A définir			

EXPOSITION		Marie-Hélène METEZEAU	/	GRATUIT		
ACTION CULTURELLE		Atelier avec le service enfance-jeunesse avec Marie-Hélène METEZEAU		GRATUIT		
<b>AVRIL</b>						
14/04/2018	Chanson française	Albin de la Simone	5 210 €	20 €	16 €	14 €
Avril 2018	Jeune public	Non mais t'as vu ma tête Cie LUCAMOROS 2 séances (extrascolaire et tout public)	4 500 €	5 €	5 €	3 €
Avril 2018	Conférence – spectacle	Les enfants et les écrans Quinzaine de la parentalité	/	A définir		
EXPOSITION		Géraldine MORISSET	/	GRATUIT		
ACTION CULTURELLE		Atelier avec le service enfance-jeunesse avec Géraldine MORISSET	XX	GRATUIT		
<b>MAI</b>						
06/05/2017	Naut'Oé	Liska LIORKA	750 €	GRATUIT		
28/05 ou 02/06/2017	Jeune public Pôle petite enfance	La yourte passagère Cie des sans lacets	4 200 €	GRATUIT		
EXPOSITION		Liska LLORCA	/	GRATUIT		
<b>JUIN</b>						
1 <sup>er</sup> semestre 2018	Cinéma	Ecole et Cinéma Avec Ciné Off	2 200 €	En partenariat avec l'école Françoise Dolto		
02/06/2018	Danse	Gala de danse Oé danses	3 000 €	En partenariat avec Oé danses		
09/06/2018	Jeune public	A toi de choisir Cie Détour de rue	550 €	En partenariat avec la FCPE / Oestives		
24/06/2018	Fête de la musique	Garçon s'il vous plaît	1 875 €	GRATUIT		
EXPOSITION		ENIA	/	GRATUIT		
<b>ETE 2018</b>						
07/07/2018	Cinéma de plein air	Projection grand public Avec Ciné Off	2 200 €	GRATUIT		
EXPOSITION		Les illusions d'optique- Le MIST Maquettes en bois par les travaux d'Escher - M. NAVARETTE	/	GRATUIT		
Août 2018	Théâtre	Tournée d'été du Théâtre de l'ANTE		/		

A l'issue de cette présentation, le conseil municipal est invité à délibérer pour :

- Approuver la proposition de programmation ;
- Approuver la grille tarifaire de ces spectacles.

Après en avoir délibéré par 26 voix POUR et 0 voix CONTRE, le conseil municipal :

- **APPROUVE** la programmation proposée ;
- **APPROUVE** la tarification proposée ;
- **FIXE à 8 € la carte d'abonnement** pour la saison culturelle 2017-2018, permettant de bénéficier du tarif abonné sur tous les spectacles programmés ;
- **DECIDE** d'appliquer le tarif abonné aux enfants de 7 à 12 ans ;
- **FIXE** le principe du **tarif REDUIT** aux catégories de spectateurs suivants : jeunes de 13 à 18 ans, étudiants, membres des comités d'entreprises (sur présentation de la carte tamponnée de l'année en vigueur), demandeurs d'emploi, membres d'un groupe de plus de 10 personnes, et **aux offres promotionnelles sur présentation d'un document** ;
- **FIXE le tarif REDUIT** dans le cadre du Festival Bruissement d'elles pour tout spectateur ayant participé à un autre spectacle du festival sur présentation de son billet ;

- **DECIDE** d'appliquer la tarification en vigueur des spectacles de la saison culturelle communale à toute personne handicapée et d'accorder la gratuité à son accompagnateur qui se présentera à l'accueil avec la personne qu'il accompagne.

M. le Maire adresse des félicitations à toute l'équipe culturelle, mobilisée pour définir cette programmation. Il invite chacun à être en veille sur l'actualité culturelle et à ne pas hésiter à faire remonter des propositions, idées de spectacles. Il informe le conseil municipal sur le projet de déplacement au Festival d'Avignon en juillet 2018 pour les membres de la commission culture et de coupler à cette action un séjour jeunes pour Cap Jeunes.

## D – ENFANCE-JEUNESSE

### **2017/06 – 08 – Position du conseil municipal de Notre Dame d'Oé sur l'application des rythmes scolaires**

*M. le Maire présente le rapport suivant :*

Un projet de décret soumis à un vote consultatif du Conseil Supérieur de l'Education le 8 juin 2017 est venu remettre en cause la réforme des rythmes scolaires mis en œuvre à la rentrée 2013. S'il n'est pas évoqué d'abrogation, le Ministère prévoit un élargissement des dérogations à l'initiative notamment des collectivités locales.

Concrètement cela signifie que dans des villes limitrophes pourront se côtoyer plusieurs organisations.

Diverses questions demeurent en suspens (à la date de rédaction de ce projet de délibération) concernant la concertation, le financement des activités ... Les attentes des maires avaient été clairement exprimées dans un communiqué de l'AMF en date du 1<sup>er</sup> juin 2017.

La ville de Notre Dame d'Oé n'avait pas ménagé ses efforts pour mettre en œuvre dès 2013 la réforme Peillon :

- Participation à des réunions nationales et locales préalables au lancement de la réforme ;
- Concertation dans le cadre d'un groupe de pilotage associant les élus, les enseignants, les parents d'élèves, la DDEN, les services périscolaires ;
- Réunions d'information avec les parents ;
- Recrutement d'agents municipaux supplémentaires et conventions passées avec divers intervenants et prestataires ;
- Mises à disposition de locaux ;
- Mises en œuvre de programmes d'animations et d'ateliers (TAP) très diversifiés validés dans le cadre d'un projet pédagogique ;
- Allocation d'un budget conséquent pour le financement de ces projets.

Depuis 2008 la communauté éducative nationale dénonçait les effets négatifs de la semaine de 4 jours. Un constat fondé sur des études universitaires, dont celles de F. Testu, chercheur tourangeau, plusieurs fois invité à intervenir à Notre Dame d'Oé.

Dans le même temps différents lobbies encourageaient l'absentéisme scolaire le samedi matin (en particulier en maternelle) et s'opposaient à l'aménagement du temps scolaire sur l'année (remise en cause des durées des vacances). L'intérêt de l'enfant laisse le plus souvent la place à divers intérêts contradictoires.

Les évaluations des réformes demeurent très subjectives puisque leurs mises en œuvre ne sont jamais précédées d'un «point zéro» permettant d'analyser les situations initiales. Les rythmes de l'enfant ne peuvent être évoqués sans connaître l'ensemble de leurs activités au sein de la cellule familiale (heure du lever et du coucher, activités associatives hors temps scolaire et périscolaire, activités du weekend end, surexposition aux écrans ...).

C'est ainsi que quatre réformes des rythmes scolaires et de nombreux revirements ont eu lieu depuis l'an 2000. A chaque fois les collectivités locales, placées devant le fait accompli sont tenues d'adapter leurs organisations (centre de loisirs, études surveillées...) dans une logique permanente de guichet. On citera également pour exemple la forte implication communale dans la mise en œuvre d'un RASED, démantelé entre 2008 et 2012.

Dès mars 2017 le maire avait alerté la communauté éducative sur de possibles évolutions.

Le conseil municipal sera donc conduit à se prononcer sur d'éventuels changements.

Après en avoir délibéré le conseil municipal :

- Déploie la politique permanente des « zigzags » qui ne fait qu'accentuer les inégalités scolaires ;
- N'entend pas décider de modifications des rythmes scolaires à la rentrée 2017-2018 dans la précipitation et l'improvisation à l'approche des vacances estivales ;

- Souhaite se donner le temps nécessaire pour la concertation et la consultation des tous les acteurs concernés, qui avaient été associés à la mise en œuvre de la réforme de 2013 (parents, DDEN, services périscolaires municipaux, conseils d'écoles sur la base d'un projet structuré....) ;
- Souhaite obtenir toutes précisions utiles sur les cadrages nationaux notamment en termes de financements des activités péri scolaires.

M. le Maire rappelle que dès le mois de mars il a informé les acteurs éducatifs d'une possible évolution des rythmes scolaires suite aux annonces faites dans un programme présidentiel.

S'il y avait modification, elle doit être prononcée par le conseil d'école.

M. le Maire précise qu'il n'a pas été envisagée de modification à la rentrée, le changement d'organisation impactant fortement le fonctionnement actuel : emplois du temps, gestion des espaces, communication envers les familles, prestations de service de la CAF...

Il est envisagé de lancer une concertation pendant la prochaine année scolaire avec les différents interlocuteurs : équipes enseignantes, parents d'élèves, personnel communal, DDEN et de ne pas agir dans la précipitation.

Aux conseils d'école tenus en juin, il semble que la tendance des enseignants s'oriente vers un retour à la semaine de 4 jours. La commune aura également une interrogation sur la pérennité du fonds d'amorçage.

## E – PATRIMOINE

### Dénomination de rue et de bâtiments

M. le Maire informe le conseil municipal sur la nécessité de nommer plusieurs espaces :

- concernant les bâtiments : ancien presbytère, la salle de piano-chant, la salle de guitare. Pour ces deux derniers espaces, l'ACO a formulé des propositions : salle Michel Berger et salle Pythagore ;

- concernant la voirie : une voie va être créée à la Prévauderie dans le cadre de l'aménagement urbain porté par Ros' Art, une voie va être créée à la Martinière dans le cadre du projet Jardin des Dames d'Exéo.

Le conseil municipal décide qu'un groupe d'élus travaille sur le sujet pour formuler des propositions pour la séance de septembre. Le groupe est composé des élus suivants : Jean-Paul GROSSIN, Stéphane BROUARD, Florence DRABIK.

## F – RESSOURCES HUMAINES

### 2017/06 – 09 – Création de postes d'agents d'encadrement des services périscolaires – 2017/2018

*Mme Manuelle RUILIER, adjointe aux ressources humaines, présente le rapport suivant :*

En application de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et du décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale, le conseil municipal peut créer des emplois non permanents, et notamment sur la base de l'article 3-3-1 de la loi n°84-53 : lorsqu'il n'existe pas de cadres d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

Afin de faire face aux effectifs prévisionnels de fréquentation des différentes structures (ALSH, accueil périscolaire, restaurant scolaire, Cap' Jeunes), ainsi qu'à l'encadrement des TAP, il apparaît nécessaire de créer, sur cette base, pour l'année scolaire 2017-2018 :

- 8 postes d'agents « chargés de l'encadrement des activités de loisirs auprès des enfants de 3 à 17 ans » à temps non complet, pour les services maternels
- 8 postes d'agents « chargés de l'encadrement des activités de loisirs auprès des enfants de 3 à 17 ans » à temps non complet, pour les services primaires.

Ces agents recrutés seront majoritairement titulaires du BAFA et / ou du CAP petite enfance et seront rémunérés sur la base de l'indice brut 347.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à 26 voix POUR et 0 voix CONTRE :

- **DECIDE** de créer 16 postes, à temps non complet, d'agents chargés « de l'encadrement des activités de loisirs auprès des enfants de 3 à 17 ans » au sein des services Enfance/Jeunesse, à compter du vendredi 1er septembre 2017 ;
- **AUTORISE** M. le Maire à procéder au recrutement des agents qui occuperont ces postes.

**2017/06 – 10 – Définition des ratios d'avancement de grade valables à compter de l'année 2017 suite au PPCR**

Mme Manuelle RUILIER présente le rapport suivant :

VU la délibération n°26 du 25 juin 2007 portant définition des ratios « promus-promouvables » pour les avancements de grade, complétée par les délibérations n° 10 du 27 février 2012, et n°18 du 24 septembre 2012 ;

VU la circulaire du centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Indre et Loire en date du 9 mars 2017 sur l'avancement de grade et la délibération à adopter sur les ratios d'avancement ;

Considérant l'avis favorable du Comité technique réuni le 6 juin 2017 ;

Mme Manuelle RUILIER demande au Conseil Municipal de redéfinir les ratios d'agents promus – promovables, applicables pour les avancements de grade à compter de l'année 2017, suite à la mise en œuvre du PPCR (Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations).

Toute collectivité est soumise à l'obligation de délibérer sur les ratios d'avancement de grade, afin de se conformer à la profonde réorganisation des carrières de ses agents survenue lors de la mise en œuvre du dispositif PPCR.

L'avis général de principe, validé par le CT du CDG 37, qui a été soumis et validé par le comité technique de Notre Dame d'Oé en séance le 6 juin est un avis favorable pour :

- Fixer des ratios à 100% pour tous les avancements de grade, pour les trois catégories A, B et C ;
- Sur la base des critères retenus suivants :
  - L'évaluation de la valeur professionnelle de l'agent formalisée par le compte-rendu établi lors de l'entretien professionnel annuel (savoirs, savoir-faire, savoir-être) ;
  - La prise en compte et l'appréciation des compétences professionnelles acquises par l'agent au regard du poste d'avancement et/ ou les aptitudes professionnelles de l'agent enrichies, le cas échéant, par la formation professionnelle en vue d'occuper l'emploi correspondant au grade d'avancement.

Après en avoir délibéré, à 26 voix POUR et 0 voix CONTRE, le conseil municipal, à l'unanimité, **ADOpte** un ratio promus-promouvables unique fixé à **100%** pour les trois catégories : A – B – C et pour tous les cadres d'emploi à l'exclusion du cadre d'emploi des agents de police pour lequel le dispositif ne s'applique pas.

**2017/06 – 11 – Création et suppression de postes – année 2017**

Mme Manuelle RUILIER, adjointe aux ressources humaines, présente le rapport suivant :

VU l'avis du bureau municipal réuni le 12 juin

VU l'avis favorable du Comité technique réuni le 6 juin

VU la délibération n°10 du 30 juin sur la fixation d'un ratio à 100% pour les avancements de grade ;

Considérant les possibilités d'avancement de carrière de certains agents municipaux au cours de l'année 2017 ;

Mme Manuelle RUILIER, adjointe au personnel communal, présente au conseil municipal les créations et suppression de poste afin de permettre au cours de l'année 2017 de répondre aux nécessités de service recensées :

- Suppression d'un poste d'adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe au restaurant scolaire (suite à nomination intervenue sur une autre cadre d'emploi au 1<sup>er</sup> janvier 2017) ;
- Création de postes :

Filière	Grade d'avancement	Nbre postes / temps de travail
Animation	Adjoint d'animation principal 1 <sup>ère</sup> classe	1 poste à temps complet
	Adjoint d'animation principal 2 <sup>ème</sup> classe	1 poste à temps complet
Médico-sociale	ATSEM principal 1 <sup>ère</sup> classe	3 postes à temps complet
Technique	Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	1 poste à temps complet
	Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	5 postes à temps non complet > 28 H
	Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	4 postes à temps non complet < 28 H

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à 26 voix POUR et 0 voix CONTRE DECIDE, de :

- Supprimer un poste d'adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe
- Créer les postes suivants :

Filière	Grade d'avancement	Nbre postes / temps de travail
Animation	Adjoint d'animation principal 1 <sup>ère</sup> classe	1 poste à temps complet
	Adjoint d'animation principal 2 <sup>ème</sup> classe	1 poste à temps complet
Médico-sociale	ATSEM principal 1 <sup>ère</sup> classe	3 postes à temps complet
Technique	Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	1 poste à temps complet

	Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	5 postes à temps non complet > 28 H
	Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	4 postes à temps non complet < 28 H

M. le Maire est chargé du recrutement lié à ces postes.

### **2017/06 – 12 – Mise à jour du tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> juillet 2017**

Mme Manuelle RUILIER, adjointe aux ressources humaines, présente le rapport suivant :

Considérant la délibération n°12 du 30 juin 2017 supprimant un poste d'adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe et créant plusieurs postes dans différentes filières

Il est proposé de modifier le tableau des effectifs en conséquence.

Après en avoir délibéré par 26 voix POUR et 0 voix CONTRE, le conseil municipal met à jour le tableau des effectifs.

#### **FILIERE ADMINISTRATIVE**

STATUT	CATEGORIE	DUREE DE SERVICE HEBDOMADAIRE	NOMBRE DE POSTES
Attaché principal	A	TC 35H	1
Rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> classe	B	TC-35H	1
Rédacteur	B	TC - 35H	3
Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	TC - 35H	1
Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	TNC – 16H	1
Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	TC-35 H	3
Adjoint administratif	C	TC - 35H	2
<b>TOTAL</b>			<b>12</b>

#### **FILIERE TECHNIQUE**

STATUT	CATEGORIE	DUREE DE SERVICE HEBDOMADAIRE	NOMBRE DE POSTES
Technicien principal 1 <sup>ère</sup> classe	B	TC - 35 H	1
Agent de maîtrise	C	TC – 35H	2
Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	TC – 35H	2
Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	TC-35H	2
<b>Adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe</b>	<b>C</b>	<b>TC-35H</b>	<b>1</b>
<b>Adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe</b>	<b>C</b>	<b>TC-33H15</b>	<b>1</b>
<b>Adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe</b>	<b>C</b>	<b>TC-32.50 H</b>	<b>1</b>
<b>Adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe</b>	<b>C</b>	<b>TC-31H30</b>	<b>1</b>
<b>Adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe</b>	<b>C</b>	<b>TNC- 28H</b>	<b>2</b>
<b>Adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe</b>	<b>C</b>	<b>TNC- 27H</b>	<b>1</b>
<b>Adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe</b>	<b>C</b>	<b>TNC- 24.50H</b>	<b>2</b>
<b>Adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe</b>	<b>C</b>	<b>TNC- 23H</b>	<b>1</b>
<b>Adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe</b>	<b>C</b>	<b>TNC- 18H</b>	<b>2</b>
Adjoint technique	C	TC – 35H	6
	C	TNC – 33.15H	1
	C	TNC – 32.50H	1
	C	TNC – 31H30	1
	C	TNC – 30H	1
	C	TNC – 28H	2
	C	TNC – 27.25 H	1
	C	TNC – 27H	1
	C	TNC – 24.50H	1
	C	TNC – 24H	1
C	TNC – 23H	1	
C	TNC – 18 H	1	
Apprentis	C		3
<b>TOTAL</b>			<b>40</b>

#### **FILIERE SOCIALE**

STATUT	CATEGORIE	DUREE DE SERVICE HEBDOMADAIRE	NOMBRE DE POSTES
Educateur principal de jeunes enfants	B	TC – 35H	1
Educateur de jeunes enfants	B	TC – 35H	1
Auxiliaire de puériculture principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	TC – 35 H	2

Agent social	C	TC – 35H	1
<b>ATSEM principal 1<sup>ère</sup> classe</b>	<b>C</b>	<b>TC – 35H</b>	<b>2</b>
ATSEM principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	TC-35H	2
<b>ATSEM principal 1<sup>ère</sup> classe</b>	<b>C</b>	<b>TC – 25H</b>	<b>1</b>
ATSEM principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	TNC-25H	1
ATSEM principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	TC – 35H	1
ATSEM principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	TNC – 20H	1
<b>TOTAL</b>			<b>13</b>

**FILIERE ANIMATION**

STATUT	CATEGORIE	DUREE DE SERVICE HEBDOMADAIRE	NOMBRE DE POSTES
Animateur principal 1 <sup>ère</sup> classe	B	TC – 35H	1
<b>Adjoint d'animation principal 1<sup>ère</sup> classe</b>	<b>C</b>	<b>TC – 35H</b>	<b>1</b>
Adjoint d'animation principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	TC – 35H	1
<b>Adjoint d'animation principal 2<sup>ème</sup> classe</b>	<b>C</b>	<b>TC – 35H</b>	<b>1</b>
Adjoint d'animation	C	TC – 35H	4
Adjoint d'animation	C	TNC – 28H	1
<b>TOTAL</b>			<b>9</b>

**FILIERE CULTURELLE**

STATUT	CATEGORIE	DUREE DE SERVICE HEBDOMADAIRE	NOMBRE DE POSTES
Assistant d'enseignement artistique principal 1 <sup>ère</sup> classe	B	8	1
Assistant d'enseignement artistique	B	6.5	1
<b>TOTAL</b>			<b>2</b>

**FILIERE POLICE**

STATUT	CATEGORIE	DUREE DE SERVICE HEBDOMADAIRE	NOMBRE DE POSTES
Brigadier-chef principal	C	TC – 35H	1
<b>TOTAL</b>			<b>1</b>
<b>TOTAL POSTES PERMANENTS</b>			<b>77</b>

**EMPLOIS AIDES**

STATUT	CATEGORIE	DUREE DE SERVICE HEBDOMADAIRE	NOMBRE DE POSTES
Emploi d'avenir – Voirie / espaces verts		TC – 35H	1
Emploi d'avenir – Bâtiment		TC – 35H	1
Emploi d'avenir – Enfance / jeunesse – Maternel (29.08.2016)		TNC – 31H25	1
Emploi d'avenir – Enfance / jeunesse – Maternel (29.08.2016)		TNC – 30H30	1
Emploi d'avenir – Enfance / jeunesse – Primaire (29.08.2016)		TNC – 31H10	1
Emploi d'avenir – Enfance / jeunesse – Primaire (29.08.2016)		TNC – 26H	1
Emploi aidé – Enfance/jeunesse – CAE (01.10.2016)		TNC-20H	1
<b>TOTAL</b>			<b>7</b>

<b>TOTAL POSTES</b>			<b>84</b>
---------------------	--	--	-----------

**F – QUESTIONS DIVERSES****2017/06 – 13 – Dotation d'action parlementaire 2017 – demande de subvention – façades de la mairie**

Considérant la délibération n°6 du 27 mars 2017,  
 Considérant la délibération n° 5 du 15 mai 2017  
 Considérant la nécessité d'ajuster le montant total de l'opération,

M. le Maire présente le rapport suivant :

Vu le programme politique du conseil municipal élu en mars 2014 ;  
 Vu le programme pluriannuel d'intervention et d'entretien dans les bâtiments municipaux ;  
 Vu le programme d'investissement inscrit au budget primitif communal pour l'année 2017 ;

M. le Maire propose au conseil municipal de solliciter une subvention au titre de la dotation d'action parlementaire 2017 auprès de M. Jean-Jacques FILLEUL, sénateur sur le programme de réhabilitation des façades de la mairie à Mazières, ayant pour objectif :



- De préserver le patrimoine bâti local ;
- D'entretenir le bâtiment et de garantir de bonnes conditions d'isolation, d'étanchéité ;
- Pour un montant estimé de travaux à hauteur de 242 100.17 € HT (ravalement des façades – enduit et pierres de taille, reprise/adaptation des volets, maîtrise d'œuvre)
- Dont le financement sera assuré par l'Etat, par le Conseil Départemental, la Fondation du Patrimoine et par l'autofinancement.

Il est proposé au conseil municipal de délibérer pour approuver ce projet et solliciter l'aide de l'ETAT au titre de la dotation d'action parlementaire de M. FILLEUL au taux le plus élevé possible.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 26 voix POUR et 0 voix CONTRE :

- **APPROUVE** le programme de réhabilitation des façades de la mairie à Mazières, dont les crédits sont inscrits au budget primitif 2017 ;
- **SOLLICITE** l'aide de l'Etat pour bénéficier de la **dotation d'action parlementaire 2017** au taux le plus élevé possible pour le programme de réfection des façades de la mairie à Mazières, dont le plan de financement est le suivant :

DETR 2017	80 000.00	(acquis)
<b>Dotation d'action parlementaire</b>	<b>15 000.00</b>	
Conseil départemental	69 000.00	(acquis)
Fondation du patrimoine	20 000.00	
<u>Autofinancement</u>	<u>58 100.17</u>	
<i>Total</i>	<i>242 100.17 € HT</i>	

\*\*\*

- Informations Ressources humaines

M. le Maire informe :

- de la demande de mutation de Nicolas GUILLON vers la mairie de St Genouph, qui prendra effet au 15 septembre ;
- de la prise de poste d'Enora PALVADEAU en tant que soigneur animalier depuis le 19 juin ;
- d'un recrutement en cours sur un poste d'auxiliaire de puériculture au multi-accueil ;
- d'une offre en cours pour le recrutement d'un agent d'entretien à la rentrée ;
- d'un recrutement à venir d'un apprenti au service espaces verts.

- Informations Finances

M. le Maire annonce une évolution des dispositions concernant la taxe due pour manque de logements sociaux sur le territoire communal. Cette taxe serait supprimée pour les communes relevant d'un périmètre qui n'est pas considéré en tension en termes d'offre de logements. Tours Métropole a délibéré en ce sens, provoquant un débat certaines communes estimant que ce serait la fin des logements sociaux et des efforts faits en la matière, d'autres estimant être pénalisées par une double peine : taxe, plus efforts avec notamment des exonérations de taxe d'aménagement. Le budget 2017 serait ainsi exempté d'une dépense de fonctionnement à hauteur de 29 000 €.

- CMJ – Jeux à Mazières

Guillaume ASSELIN, conseiller délégué présente au conseil municipal le travail du CMJ pour le choix d'une structure de jeux à installer dans le parc de Mazières. Le choix proposé concerne un jeu pour les enfants de 2 à 10 ans représentant un coût de 6 847 €.

Il est envisagé :

- d'aménager le sol en copeaux de bois dans une cuvette, copeaux à renouveler tous les 2-3 ans, en les recyclant pour le paillage des espaces verts ;
- d'implanter la structure à proximité de l'espace salon, de la boîte à lire, près du mur d'enceinte. Compte tenu de ses matériaux de fabrication, la structure peut être installée sous des arbres.

La séance est levée à 21H10.

La prochaine séance du conseil municipal aura lieu le LUNDI 18 septembre 2017, salle René Fame.

## Emargement des conseillers municipaux présents

GALLIOT Jean-Luc	RUILIER Manuelle	LEFRANCOIS Patrick
MACE Odile	GROSSIN Jean-Paul	GRANSAGNE Monique <b>Ayant donné pouvoir à Manuelle RUILIER</b>
BOURDIN Ludovic	JAKIC Béatrice	BROUARD Stéphane
<del>BAYENS Michel</del> <b>Ayant donné pouvoir à Patrick LEFRANCOIS</b>	OHLMANN Daniel	DECROIX Bernard
GROSSIN Françoise	GENET Jean	<del>BERTRAND Sylviane</del> <b>Ayant donné pouvoir à Manuelle RUILIER</b>
BRUERE Christiane	AUDOUX Sylvie	PIQUERAS Catherine
<del>PHOLOPPE Christophe</del> <b>Ayant donné pouvoir à Sébastien DEBOIS</b>	<del>BARRAU Chrystelle</del> <b>Ayant donné pouvoir à Sylvie AUDOUX</b>	
DEBOIS Sébastien	CAMUS Cyril	DRABIK Florence
<del>SIMON Virginie</del> <b>Ayant donné pouvoir à Delphine RAGUIN</b>	RAGUIN Delphine	ASSELIN Guillaume